

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 DECEMBRE 2014**

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 12 décembre 2014 : le vendredi 28 novembre 2014

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 45 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Corinne Andreutti, Isabelle Jolivat, Marie-Claude Liechti, Kathleen Morand, Céline Morier, Michèle Petetin, Itziar Plazaola Giger et Ariane Zompa.

MM. Sandro Aita, Patrick Bays, Martin Bornand, Jacques Laurent, Dominique Liaudat, Thomas Ortlieb, Yan Torrent et William Yoakim.

Le bureau du Conseil a reçu :

Une interpellation « Logement convenable à loyer abordable pour nos citoyens à revenu modeste. Que prévoit la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz dans un avenir pas trop lointain ? ».

M. le Président lit l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
5. **PREAVIS N° 18/2014** concernant le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
6. **PREAVIS N° 19/2014** relatif au budget 2015 du Fonds Culturel Riviera
7. **PREAVIS N° 20/2014** concernant le budget 2015
8. **PREAVIS N° 21/2014** concernant le règlement sur le subventionnement des études musicales
9. **PREAVIS N° 24/2014** concernant l'achat d'un immeuble d'habitation et restaurant à la Route des Deux-Villages 74
10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
11. Motions, postulats ou interpellations éventuels
12. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 3 abstentions, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**
 - Lettre de démission de Mme Monique Niederoest
 - Lettre de démission de Mme Laurence Zimmermann Kehlstadt
 - Lettre de démission de Mme Anne Schiltknecht-Morier
 - Lettre de démission de M. Grégory Bovay

- **Informations**

M. le Président précise que cette information sera envoyée à chaque conseiller par écrit.

Concerne : Absences aux séances du Conseil communal :

Dès l'assemblée du 12 décembre et ceci afin de responsabiliser chaque conseiller sur ses devoirs, le bureau informe et décide les points suivants :

1° Chaque conseiller doit s'excuser auprès du bureau du Conseil communal, par écrit et personnellement, ceci avant le dit conseil (lettre ou courrier électronique envoyé avant le Conseil communal à l'un des membres du bureau ou à la secrétaire).

2° Une absence excusée par le(la) Président(e) du groupe à laquelle il appartient ou tout autre membre n'est pas recevable.

3° Tout conseiller absent, sans excuse écrite, recevra dorénavant un avertissement.

4° Tout conseiller, non présent et non excusé au prochain Conseil communal suivant l'avertissement, se verra infliger une amende de CHF 300.-.

5° Tout conseiller absent 4 fois par année politique, même excusé, recevra dès la quatrième absence, un avertissement, puis une amende de CHF 300.- s'il est absent au prochain Conseil communal suivant l'avertissement.

6° En cas de récurrence, le conseiller se verra à nouveau averti, mais l'amende en cas d'absence au prochain Conseil communal sera doublée.

7° Le but des points précédents n'est pas d'infliger une sanction, mais bien de responsabiliser le conseiller selon le serment qu'il a prêté et de lui faire respecter l'article 52 du règlement du Conseil communal qui l'oblige à assister aux assemblées du Conseil communal.

- Votations du 30 novembre 2014

L'huissier a procédé, vendredi 28 novembre 2014, au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP relatifs aux votations du 30 novembre 2014.

Résultats des votations :
Electeurs inscrits 2'988

Votations fédérales :

Objet no 1 : Forfaits fiscaux

Oui 395

Non 1'356

Taux de participation : 59.47 %

Objet no 2 : Halte à la surpopulation

Oui 244

Non 1'531

Taux de participation : 59.97 %

Objet no 3 : Initiative sur l'or

Oui 256

Non 1'467

Taux de participation : 59.20 %

- Représentations

Le Président a représenté le Conseil communal :

- Le 31 octobre à l'inauguration de la Salle del Castillo
- Le 12 novembre à l'assemblée générale de la FEDEVACO
- Le 29 novembre à la soirée de la Chorale de St-Légier
- Le 6 décembre au marché de Noël de Blonay
- Le 6 décembre au Montreux Comedy Festival

La 1^{ère} vice-Présidente a représenté le Conseil communal :

- Le 13 novembre à l'after-Work de la Fondation des Eglantines

4. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, lit la communication n° 22-2014 :

OSEO (œuvre suisse d'entraide ouvrière) - soutien financier

L'OSEO a sollicité, notamment, les municipalités du district afin de soutenir financièrement le projet de centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle à Vevey.

La Municipalité, sensibilisée par cette démarche visant à la réinsertion de personnes en recherche d'emploi, a décidé de soutenir ce projet, par le versement d'un montant de CHF 10'000.-.

Elle estime ainsi contribuer, de manière positive et constructive, au soutien aux personnes en recherche d'emploi ou de réinsertion.

Vous pouvez aussi consulter le site de l'OSEO, traitant de ce sujet, soit : [http://www.oseo-
vd.ch/actualites/23-nouveau-centre-de-formation-et-d-insertion-socioprofessionnelle-2015](http://www.oseo-
vd.ch/actualites/23-nouveau-centre-de-formation-et-d-insertion-socioprofessionnelle-2015)

M. Claude Schwab, Municipal, lit la communication n° 23-2014 :

Achat d'un véhicule pour le service de voirie

Après de nombreuses années durant lesquelles le chef de service et ses deux adjoints employaient, durant toute la période hivernale, leur véhicule privé afin d'effectuer, en rotation, la tournée matinale des différents axes routiers de la commune, contre le paiement d'indemnités kilométriques, la Municipalité a décidé d'acquérir un véhicule de service adapté aux conditions hivernales.

Cet achat permettra en outre une utilisation courante hors de ces périodes.

Il s'agit d'un véhicule Dacia Duxter 4 x 4, pour un prix de CHF 22'990.-, TTC.

Ce véhicule a été acheté auprès d'un garage st-légerin.

M. Claude Schwab, Municipal, lit la communication n°24-2014 :

Déchets

Pour faire suite aux amendements adoptés par le Conseil communal le 30 septembre 2013 dans le cadre du préavis sur la politique des déchets, la Municipalité a décidé de réunir en commission municipale les membres de l'ancienne commission ad hoc. La date proposée est celle du mercredi 28 janvier 2015.

Pour mémoire, la commission était composée de Mmes Maurer, Nairn, Petetin, Simonet et de MM. Aubert, Golay et Ortlieb. En cas d'empêchement, les conseillers peuvent se faire remplacer par un membre de leur groupe.

M. Gérald Gygli, Municipal, lit la communication n°25-2014 :

Crèche-garderie, préavis 17/2014

Ce préavis sera traité lors de la séance du 16 février 2015.

La COFIN, la commission ad hoc et la Municipalité se donnent ainsi le temps de trouver des mesures d'économies et de pouvoir améliorer l'optimisation de cette crèche.

A ce stade de nos travaux, nous pouvons vous informer que la capacité passera de 44 places à 56 places sous réserve de la mise à l'enquête complémentaire.

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication n°26-2014 :

Mise en place d'une offre « Mobility Car Sharing »

En accord avec sa volonté permanente de développer l'offre en matière de mobilité, la Municipalité a décidé de la mise en place d'une offre « Mobility Car Sharing » dès le printemps prochain, en principe dès mars 2015. Cette offre, similaire à celle déjà disponible depuis 2010 à la gare de Blonay, consistera d'une voiture de classe économique à proximité immédiate de la halte de St-Légier-Village sur le chemin de Chamoyron, à l'emplacement précédemment réservé à la banque.

Cette offre sera à disposition du public sur simple pré-réservation, notamment via le site Internet www.mobility.ch 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, aux conditions appliquées sans distinction aux quelques 1'400 emplacements disponibles en Suisse. La location comporte deux composantes, un coût d'environ CHF 2.80 par heure et un tarif dégressif de 64 à 32 centimes le kilomètre. Une information détaillée sera donnée aux populations de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz par le biais du CommUnelInfo de février 2015.

Etant donné les incertitudes quant à la rentabilité de cette offre dès sa première année, la commune accordera une garantie de déficit à hauteur de CHF 10'800.- par année, ceci durant deux ans. Le chiffre d'affaires généré par les locations effectives de ce véhicule sera porté en déduction de ce montant.

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication n°27-2014 :

Projet de construction de logements à loyers abordables

Conformément à ses intentions formulées dans son plan de législature, la Municipalité a entrepris des démarches dans le but de créer des logements à loyers abordables et non subventionnés sur notre territoire.

Après analyse de diverses parcelles communales, elle a sélectionné la parcelle 2114 située dans le périmètre du PPA « Autour de l'Eglise », à proximité de la Grande Salle et de la ligne MVR des Pléiades, soit l'ancien emplacement de la « ferme Dupraz ». Elle a également décidé d'un partenariat avec la coopérative de logements « Cité-Joie », domiciliée à Lausanne, pour la réalisation de ce projet prévoyant la construction d'un complexe comportant un rez-de-chaussée, 2 étages, ainsi que des combles habitables. Le programme comprend un cabinet médical d'environ 180 m² au rez-de-chaussée et des appartements occupant le solde de la surface.

A l'issue d'un premier appel d'offres à plusieurs bureaux d'architectes, deux bureaux ont été retenus pour leur confier une pré-étude chacun, leurs deux approches étant suffisamment différentes et intéressantes pour être approfondies. Afin de s'assurer de résultats effectivement comparables, un cahier des charges est en cours d'établissement. Le bureau définitivement chargé du projet sera sélectionné sur la base des résultats de ces pré-études qui devraient être disponibles au courant du 1^{er} semestre 2015. Suivra la phase de projet avec appels d'offres pour sa réalisation afin de disposer du coût de construction, soumissions rentrées. Ce coût permettra de fixer le montant de la redevance du droit distinct et permanent (DDP) à accorder à la société coopérative.

Les coûts des études et la construction elle-même seront pris en charge par la coopérative. Le DDP fera l'objet d'un préavis au Conseil communal en temps voulu selon une planification qui ne pourra être établie qu'à l'issue des pré-études.

M. Dominique Epp, Municipal, lit la communication n°28-2014 :

Bouclerement du préavis 15/2012 concernant l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte des Zones Industrielles de La Veyre et Rio Gredon

Le préavis 15-2012 prévoyait un aménagement minimum par un simple marquage de 5 arrêts et la création d'une place d'évitement pour l'arrêt de Ferreyres pour un montant total de CHF 142'000.- TTC.

Tous les travaux prévus ont été effectués. Les honoraires de notaire permettant l'inscription de la servitude nécessaire à l'aménagement d'un bout de trottoir à l'arrêt Ferreyres que le préavis prévoyait reporter sur le préavis des aménagements définitifs représentent une plus-value de CHF 3'300.-. Le décompte final s'élève à CHF 96'182.35 TTC, ce qui représente une économie de 32.3% par rapport au crédit accordé.

L'amortissement de cet investissement se fera comme prévu sur 10 ans au maximum avec un premier amortissement effectué sur l'exercice 2013.

5. PREAVIS N° 18/2014 concernant le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Guy Marti

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose, aux membres du Conseil :

- D'adopter le budget 2015 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 18/2014 est accepté à l'unanimité.

6. PREAVIS N° 19/2014 relatif au budget 2015 du Fonds Culturel Riviera

Rapporteuse de la commission intercommunale de gestion : Mme Dominique Gabrielle Pasche

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- D'adopter le budget 2015 du Fonds culturel Riviera

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 19/2014 est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS N° 20/2014 concernant le budget 2015

Rapporteur de la commission des finances : M. Stéphane Jaquet

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal :

- D'adopter le budget 2015 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 34'494'070.00
Recettes	<u>CHF 33'126'875.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF - 1'367'195.00</u>

Le préavis 20/2014 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page
- B. budget chapitre par chapitre + tableau en annexes

La discussion sur les remarques générales est ouverte :

La parole n'est pas demandée. La discussion sur les remarques générales est close.

B. Budget chapitre par chapitre + tableau en annexes p. 14 à 53

1. Administration Générale p. 14 à 17

M. Michel Mamin demande, concernant le compte 110.3185, Honoraires, fiduciaire, à quoi vont servir les CHF 15'000.- pour le suivi postulat Mamin (agenda 21) ?

Pour le compte 110.3520 Part à des charges intercommunales, il n'y a plus de montant au budget 2015 pour la Société de sauvetage de Vevey et environs. Il précise que c'est une société qui regroupe des bénévoles et il est surpris de voir qu'on ne participe plus, on peut tous en avoir besoin un jour.

Mme Antoinette Siffert, Municipale, répond, concernant la Société de sauvetage de Vevey et environs, qu'il y a un fonds de réserve de CHF 140'000.- et que de ce fait il n'y a pas eu de demande pour 2015.

M. Claude Schwab, Municipal, répond, concernant le suivi postulat Mamin (agenda 21), que la démarche a été prise avec Blonay. La première partie a été faite et un rapport intermédiaire établi. Dans la partie suivante, qui est celle de la démarche participative, 4 séances ont été prévues, en principe des jeudis de mars 2015.

2. Finances p. 18 à 19

3. Domaines & Bâtiments p. 20 à 31

**4. Travaux p. 32 à 39 et
Assainissement des chemins communaux, Tableau en annexe**

5. Instruction Publique & Cultes p. 40 à 41

6. Service Généraux & Police p. 42 à 43

M. Philippe Ducraux demande, concernant le compte 620.3180 Prestations office du stationnement, budget CHF 60'000.-, dans ce montant était prévu l'achat de nouveaux horodateurs, qu'en est-il ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que l'achat d'horodateurs n'est pas dans ce compte mais dans le 430.3143.02 Entretien et acquisition horodateurs page 32 pour CHF 34'400.-.

En ce qui concerne les « Prestation office du stationnement », il rappelle la réponse qu'ils ont donnée. La dernière étape était d'engager une personne pour le contrôle du stationnement et la sécurisation des bâtiments scolaires. Il est compliqué de ne pas avoir des voitures qui restent sur le chemin des Arenays avec des dépassements de stationnement. Ils ont décidé de dépenser que la moitié des CHF 60'000.- (au moment où ils ont établi le budget, l'idée était de faire un contrat avec l'Association Sécurité Riviera pour un poste à 50 %) car ils ont décidé de baisser le poste à 30 % et de commencer le 1^{er} avril 2015. La Municipalité veut d'abord faire circuler les voitures et ne pas mettre des contraventions à tout prix.

M. Philippe Ducraux demande s'il est possible de remplacer l'horodateur « à papiers » qui se trouve devant la boulangerie par un horodateur avec des numéros, en conservant les 30 premières minutes gratuites et cela pour les 9 places de parc. Ce changement aurait l'avantage de disposer des mêmes horodateurs pour l'ensemble des places de courtes durées le long de la route des Deux-Villages. Actuellement, les places ne sont pas numérotées ce qui oblige les clients à retourner à leur véhicule pour y déposer leur ticket. Ce n'est pas un gros travail mais de nos jours

nous devons ou voulons faire les choses de plus en plus vite. Tout horodateur a tendance à faire aller les clients où il n'y en a pas. Donc, si l'on veut garder le peu de commerces qu'il y a dans notre village, simplifions la démarche et favorisons l'homogénéité des types d'installations. Dans le cas où cet échange est possible, tant sur le plan financier que technique, l'horodateur actuel pourrait être réinstallé à un nouvel emplacement.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité peut prendre en considération cette proposition. Pour information, dans les CHF 34'400.-, il est prévu d'acheter un horodateur qui doit être posé au chemin des Arenays, ceci afin de sécuriser la zone de dépose et de prise en charge des élèves, surtout avec l'arrivée, au mois d'août 2015, de 120 à 140 élèves supplémentaires. Ils vont étudier la proposition.

M. Guy Marti précise qu'il apprécie la possibilité de numéroter les places de parc devant la boulangerie et la poste. Du fait que l'on engage une personne à 30 %, il aimerait savoir si le montant des amendes reviendra à la commune ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que le budget indique CHF 60'000.- de charges et CHF 50'000.- de recettes. Il faut diminuer ces montants de moitié. Il rappelle, selon demande faite au Conseil communal, qu'il y a une nécessité par rapport aux voitures ventouses au chemin des Cerisiers. Ils ont décidé de mettre une limite à 5 heures mais il faudra des contrôles plus soutenus. Dans la mesure où la commune engage cet agent et qu'il est rémunéré par la commune, l'intégralité des amendes reviendra à la commune.

M. Jean Dupraz précise que St-Légier fait partie de « All-park » qui a été mis en place depuis 2 ans. Il suffit de répercuter le code de l'horodateur sur l'appareil. Lorsque le stationnement est terminé, il faut arrêter l'appareil et le montant exact est débité. Il faut utiliser les moyens modernes.

7.	Sécurité Sociale	p. 44 à 45
8.	Services des eaux	p. 46 à 47
9.	Tableau du budget	p. 49
10.	Tableau des charges par nature	p. 50
11.	Tableau des produits par nature	p. 51
12.	Tableau de l'endettement et des intérêts	p. 53
13.	Tableau des EPT	

M. Dupraz lit dans « EPT annexe budget 2015 » augmentation de 2,6 EPT (différence entre 2014 7.95 et 2015 10.55 pour le service des bâtiments) et en bas de cette annexe, à la ligne 2015, une augmentation de 3,5 EPT théoriques planifiés au budget 2015. Dans le communiqué de presse de la Municipalité : 2,6 EPT viendront augmenter l'effectif des collaborateurs. Dans le rapport de la COFIN : les charges de personnel augmentent de 3,5 EPT. Il aimerait des éclaircissements. Le montant des charges du personnel augmente de CHF 578'450.- pour 3,5 EPT. Il aimerait, non pas le montant des salaires de chacun, mais connaître le montant brut total des salaires qui sont budgétés, le montant total des charges sociales budgétées et éventuellement les compléments.

M. Alain Bovay, Syndic, répond de manière générale. Dans le communiqué de presse, nous parlons de 2,6 EPT parce que sur le tableau évolutif des postes internes liés à la commune, il y a une évolution correspondante entre 2014 et 2015. Ceux-ci concernent l'augmentation de l'effectif des collaborateurs communaux en raison de la mise en exploitation pour la rentrée d'août de l'extension du collège de Clos Béguin VI. Le communiqué de presse ne tient pas compte deux postes pour les fontainiers que nous partageons avec Blonay (2 EPT). Dans la partie inférieure du tableau, se trouve également les postes théoriques qui relèvent de collaborateurs auxiliaires.

M. Gérald Gygli, Municipal, répond qu'au service des bâtiments il y a une augmentation de 3.5 EPT. Il pense arriver à 3.2 EPT. Cela correspond à l'entretien de Clos-Béguin VI, entretien d'une surface de 4081 m² (8 x la surface du bâtiment communal), dont 725 m² pour le réfectoire et l'UAPE, 154 points d'eau (wc et lavabos), ce qui correspond à 1'561 heures.

M. Jean Dupraz répète sa question, il aimerait le montant des salaires bruts et des charges sociales pour comprendre les CHF 578'450.-.

M. Stéphane Jaquet souligne, du fait qu'il a rédigé le rapport de la COFIN, qu'il a écrit que « les charges de personnel augmentent de CHF 578'450.- ». Cette somme est globale et correspond à toutes les augmentations de tous les dicastères et pas seulement pour les 3,5 EPT.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que dans les salaires par nature, il y a les augmentations statutaires car il n'y a pas d'augmentation du coût de la vie, excepté les annuités. L'augmentation correspondante à la charge salariale effective est de CHF 62'000.- par année concerne la conciergerie.

M. Jean Dupraz veut le détail.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que la Municipalité ne donnera pas les salaires de ses employés mais des moyennes.

M. Jean Dupraz demande comment est-ce qu'ils arrivent au montant budgété ?

M. Alain Bovay, Syndic, demande à M. Jean Dupraz de se référer au rapport de la COFIN, page 1, dernier paragraphe.

M. Gérald Gygli, Municipal, précise que pour le service des bâtiments, les salaires de la classe 13 se situe entre CHF 57'398.- à CHF 77'097.- par année.

M. Alain Bovay, Syndic, se réfère à la page 23, compte 3011 Traitement du personnel. Budget CHF 787'000.- au lieu de CHF 660'000.-. Sachant que le nouveau personnel sera engagé le 1^{er} juin, on peut annualiser ce montant et on arrive CHF 280'000.- pour 2015.

14. Etablissement primaire et secondaire Blonay-St-Légier-La Chiésaz p. 56 à 59

15. Plan des investissements p. 60 à 61

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- D'adopter le budget 2015 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 34'494'070.00
Recettes	<u>CHF 33'126'875.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF - 1'367'195.00</u>

Au vote, les conclusions du préavis municipal no 20/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 abstention.

8. PREAVIS N° 21/2014 concernant le règlement sur le subventionnement des études musicales

La commission ad hoc était composée de M. Jacques Décombaz, Président, M. Yves Filippozzi, rapporteur, Mme Dominique Pasche, MM. Jean-Luc Burgy, Yves Berthoud, Dominique Ruchet et Dominique Liaudat.

Rapporteuse de la COFIN : Mme Marie-France Vouilloz Burnier.

La COFIN dépose l'amendement suivant :

- L'article 4, al. 1, comme suit :
« La prise en charge, par la commune, d'une partie des frais d'études musicales sera déterminée selon le barème admis par la municipalité, sur la base du revenu imposable de la famille au moment du dépôt de la demande et cela aussi bien pour les indépendants que pour les salariés » (L'alinéa 3 est supprimé).

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 21/2014.

A l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 21/2014, à savoir :

- Adopter le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales ;
- De soumettre ce règlement pour ratification à la cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'amendement proposé par la COFIN est le suivant :

- L'article 4, al. 1, comme suit :
« La prise en charge, par la commune, d'une partie des frais d'études musicales sera déterminée selon le barème admis par la municipalité, sur la base du revenu imposable de la famille au moment du dépôt de la demande et cela aussi bien pour les indépendants que pour les salariés » (L'alinéa 3 est supprimé).

Au vote, l'amendement de la COFIN est accepté à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 5 abstentions.

Les conclusions amendées du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Adopter le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales ;
- De soumettre ce règlement pour ratification à la cheffe du Département des institutions et de la sécurité.
- L'article 4, al. 1, comme suit :
« La prise en charge, par la commune, d'une partie des frais d'études musicales sera déterminée selon le barème admis par la municipalité, sur la base du revenu imposable de la famille au moment du dépôt de la demande et cela aussi bien pour les indépendants que pour les salariés » (L'alinéa 3 est supprimé).

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal no 21/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 1 avis contraire.

9. PREAVIS N° 24/2014 concernant l'achat d'un immeuble d'habitation et restaurant à la Route des Deux-Villages 74

Rapporteur de la COFIN : M. Eric Rochat.

La COFIN émet le vœu suivant :

- Saisir le Conseil communal dans les 3 à 5 ans à venir, d'un projet de développement et d'aménagement des parcelles 2117, 2118 et 2119 concernant les immeubles sis Rte des Deux-Villages 72 et 74 et de la grande Salle.

Conclusions :

A la majorité des membres présents et un avis contraire, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 24/2014, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de Mme et M. Degen (parcelle n° 2119 de St-Légier-La Chiésaz, route des Deux-Villages 74, bâtiment ECA n° 391) ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'350'000.- pour cet achat ;
- De financer le montant d'environ CHF 1'350'000.- par recours à l'emprunt pour sa consolidation ;
- D'amortir le solde sur 30 ans, dès l'exercice comptable 2015.

La discussion est ouverte :

M. Pascal Viénet demande si la commune veut faire de la concurrence avec l'Auberge communale. La COFIN dit que le bâtiment est vétuste. Il y a au budget CHF 78'000.- de travaux. Il pense que ce n'est pas suffisant. Qu'en est-il de la mise en conformité de la partie électrique par l'ancien propriétaire ?

M. Guy Marti appuie les vœux de la COFIN et aimerait que la Municipalité se prononce sur ces vœux et les valide. La Municipalité a un projet de continuité dans ce quartier. Il est sensible à cette vision et aimerait que le conseil communal soutienne ce préavis.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que l'opportunité d'acheter ce bâtiment n'était pas dans le but d'avoir un deuxième restaurant car ils ne veulent pas faire de concurrence. La Municipalité souhaite maîtriser le quartier. Ils envisagent la location des appartements à des prix modérés, en rapport avec la vétusté des locaux, soit CHF 1'200.- pour un 4 pièces. Ils ont évalué le loyer du restaurant à CHF 2'000.- mais le but n'est pas de le louer à un restaurateur mais comme local pour une autre activité ceci sans effectuer de travaux. La Municipalité a pris acte du vœu de la COFIN. Il précise que les loyers vont couvrir les charges. Concernant le rapport OIBT, ils l'ont reçu et il y a seulement les installations non fixes qui doivent être retirées. La plus grosse dépense est le changement de la chaufferie.

M. Yves Filippozzi se réfère au goulet de la route des Deux-Villages, à une meilleure intégration architecturale et en reconstruisant un nouvel immeuble pour ce qui est du préavis. Le rapport de la COFIN cite l'amélioration de la circulation et M. Alain Bovay, Syndic de démolition d'une partie du bâtiment. Le cœur historique de la Chiésaz sera profondément modifié à court ou moyen terme. Depuis 4 décennies, plusieurs interventions dans la structure historique ont rendu l'espace public de moins en moins agréable à vivre. Il prend 4 exemples : la maison de commune, où une place du village était promise, le préau du collège de la Chiésaz alliant un lotissement et un giratoire, quel sinistre endroit. L'extension de la Grande Salle, à l'époque, a fait que l'on a complètement abandonné sa relation avec la rue. La modération du trafic pour la traversée du village, des projets pharaoniques ont été échafaudés, aujourd'hui, traverser le village relève de la gageure. En conclusion, faisons mieux que les cas qu'il a évoqués et la meilleure manière d'y parvenir est évidemment le concours d'architecture ou d'urbanisme. Si la Municipalité partage ce point de vue, il pourra accepter ce préavis.

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'ils vont faire en sorte de maintenir la partie supérieure du bâtiment. Une première étude permettra d'expliquer s'il est plus efficient de maintenir l'ensemble des bâtiments ou d'optimiser selon les différentes parcelles. La deuxième étape

concerne la reconstruction ou le concours d'idée, mais ce n'est pas le sujet du préavis. Un délai de 3 à 5 ans a été donné et dans ce laps de temps des loyers vont être encaissés.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de Mme et M. Degen (parcelle n° 2119 de St-Légier-La Chiésaz, route des Deux-Villages 74, bâtiment ECA n° 391) ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'350'000.- pour cet achat ;
- De financer le montant d'environ CHF 1'350'000.- par recours à l'emprunt pour sa consolidation ;
- D'amortir le solde sur 30 ans, dès l'exercice comptable 2015.

Au vote, les conclusions du préavis municipal no 24/2014 sont acceptées à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 4 abstentions.

10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi se réfère au Conseil intercommunal du SIGE. Les communes d'amont l'ont désigné volontaire pour présider la commission d'étude de la révision du règlement du Conseil intercommunal du SIGE ainsi que la mise à jour des statuts du SIGE. En matière de gouvernance intercommunale et régionale, il y a un réel enjeu afin de l'améliorer. Par conséquent, ils ont commencé, lors d'une première séance, l'étude de ses deux mises à jour et évidemment, elle va continuer en janvier et février 2015. Les conseillers communaux qui ont des idées peuvent les lui transmettre et il les relayera à cette commission.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier aimerait, concernant la Fondation intercommunale pour l'accueil de jour des enfants, que la représentante fasse une communication concernant l'évolution actuelle de cette fondation.

M. le Président répond que Mme Michèle Petetin est excusée à la séance de ce soir. La demande lui sera transmise et la communication sera faite lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mme Wanda Bosshard-Taroni présente l'interpellation intitulée « Logement convenable à loyer abordable pour nos citoyens à revenu modeste. Que prévoit la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz dans un avenir par trop lointain ? ».

Ces deux dernières années des jeunes élus de notre Conseil Communal ont démissionné (et ce n'est certainement pas fini) pour s'exiler dans d'autres communes voisines faute d'avoir trouvé un logement à prix convenable.

Les jeunes, en formation, quittent notre commune, faute d'un logement à leur portée.

Les jeunes couples faisant partie de la classe moyenne, parfois en formation partielle et qui désirent fonder une famille, se trouvent dans une impasse.

Les couples en situation de divorce cherchent des logements à proximité pour exercer le mieux possible la garde partagée.

Les personnes âgées ne pouvant plus rester dans leur maison aimeraient rester dans notre commune. .

Cette énumération n'est pas exhaustive

Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle pour rendre possible la création de logements à loyers abordables ?

Prévoit-elle d'attribuer des aides au logement, à l'instar de ce qui se fait à Vevey ou à Montreux ?

Merci à la Municipalité de la réponse qu'elle donnera à cette interpellation.

La discussion est ouverte :

M. Alain Bovay, Syndic, précise que la Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Eric Rochat demande s'il est possible de faire en sorte que le micro soit mis sur haut-parleur.

M. le Président informe qu'il a commencé à faire les démarches.

M. Guy Marti se fait le porte-parole de certains habitants et remercie les services pour les décorations de Noël. Il remercie la COFIN pour leur travail. Il se réfère au mail envoyé par M. le Président concernant l'absence du membre des VO aux séances de la COGEST et aimerait avoir des informations sur la suite.

M. le Président répond qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 47.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Chantal Colagioia